

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE D'ANIMATION

Location à la journée

<i>Associations</i>		<i>Particuliers</i>		<i>Entreprises</i>	<i>Location conjointe avec le Restaurant</i>
Siège situé sur la commune de Bossieu	Dont le siège ne se situe pas sur la commune de Bossieu	Résidents à Bossieu	Ne résidents pas à Bossieu	Tous publics	Tous Publics
Gratuité	Gratuité si non lucratif	130€	220€	300€	100€ pour les résidents
	50€ si manifestation lucrative				190€ pour les non résidents
CAUTION 300€					

➤ *Le secrétariat de Mairie gère le planning d'occupation de la salle. Pour la réservation, une demande écrite est nécessaire. Vous seront alors remis une convention d'utilisation de la salle d'animation, et la consultation du règlement intérieur annexé à toute manifestation. La réservation définitive intervient avec le règlement de la location et l'établissement du chèque de caution. Ces deux documents devront être signés pour un état des lieux d'entrée. Un autre état des lieux sera réalisé au terme de chaque manifestation. **Pour toutes réservations ne rentrant pas dans ce cadre, les demandes seront examinées au cas par cas.***